



**Direction générale de l'alimentation  
Sous-direction de la politique alimentaire  
Bureau de l'évaluation scientifique, de la recherche  
et des laboratoires**

**251 rue de Vaugirard  
75 732 PARIS CEDEX 15  
0149554955**

**N° NOR AGRG1507402N**

**Instruction technique**

**DGAL/SDPAL/2015-266**

**20/03/2015**

**Date de mise en application : 20/03/2015**

**Diffusion : Tout public**

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes : 1**

**Objet :** La présente note de service référence la méthode officielle de dosage des résidus de chlordécone dans les denrées d'origine animale.

#### **Destinataires d'exécution**

Laboratoires agréés pour le dosage des résidus de chlordécone dans les denrées d'origine animale  
DAAF  
LNR- ANSES (Laboratoire de sécurité des aliments de Maisons-Alfort)  
DD(CS)PP

**Résumé :** La présente note de service référence la méthode officielle de dosage des résidus de chlordécone dans les denrées d'origine animale.

**Textes de référence :** Règlement (CE) n° 882/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux

Vous trouverez en annexe de la présente note, la référence de la méthode officielle de dosage des résidus de chlordécone dans les denrées d'origine animale.

Cette méthode a été développée par le laboratoire national de référence pour cette substance :

ANSES

Laboratoire de Sécurité des Aliments de Maisons-Alfort

14 rue Pierre et Marie Curie

94701 Maisons-Alfort Cedex

Le protocole opératoire de cette méthode est soumis à diffusion restreinte. Il sera diffusé dans son intégralité aux laboratoires agréés à cette fin par le ministère chargé de l'agriculture, pour mise en œuvre, ainsi que, sur leur demande, aux directeurs départementaux en charge de la protection des populations.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT

**ANNEXE 1 :**

Référence de la méthode de dosage des résidus de chlordécone dans les denrées d'origine animale

Référence de la méthode	Titre du document	Référence de l'intitulé précédent de la méthode
ANSES PBM Pest LSA-INS-0164	Dosage des résidus de chlordécone dans les denrées d'origine animale	Anses Maisons-Alfort POP09